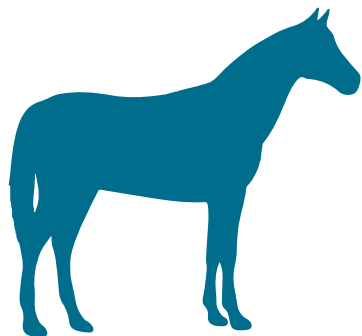


Règles pour l'alimentation des chevaux en pension

En complément des aliments Bourgeon, 10 % d'aliments conventionnels sont autorisés

Quantité maximale autorisée pour un cheval adulte :



10 % conventionnel

p. ex. 900 g de granulés, de muesli ou de cobs de foin par jour
(= 800 g de matière sèche)

Quelque 300 kg (= matière sèche) d'aliments conventionnels par an sont autorisés



90 % biologique

p. ex. 8,5 kg de foin par jour

(= 7,3 kg de matière sèche)



Bien évidemment, une alimentation 100 % bio constitue également une variante saine et naturelle pour les chevaux en pension ! Souvent, les exploitations peuvent fournir les aliments fourragers courants en qualité bio. Si vous avez des questions concernant la quantité ou l'achat d'aliments bio, il est préférable d'en discuter directement avec l'agricultrice ou l'agriculteur.

Plus d'informations

bioactualites.ch > Élevages > Chevaux

bio-suisse.ch

Haras national suisse > nationalgestuet.ch

Téléchargement gratuit sur shop.fibl.org

FiBL No.: 1609

Impressum

Éditeur: Institut de recherche de l'agriculture biologique FiBL, Bio Suisse

Autrices: Manuela Helbing, Marie Dittmann, Barbara Früh (FiBL), Beatrice Scheurer (Bio Suisse)

Maquette: Sandra Walli (FiBL);

Rédaction: Simona Moosmann (FiBL)

Traduction française: Sonja Wopfner

Photos: Shirin Geier (couverture, Page 3); Marie Dittmann, FiBL (cheval Page 2); Barbara Früh, FiBL (chevaux Page 2); Flavia Müller, BioSuisse (soucis Page 2); Martin Dettli (abeille Page 2)

FiBL

Chevaux en pension dans une exploitation bio



Bienvenue!

C'est une très bonne chose que vous mettiez votre cheval en pension dans une exploitation bio ou que vous envisagiez de le faire. Le label bio Bourgeon accorde une importance particulière au bien-être animal ainsi qu'à une détention et une alimentation respectueuses de l'espèce. Tout cela contribue à la bonne santé et au bien-être de votre cheval. Toutefois, il est important de respecter certaines règles.



Pourquoi le bio est-il bon pour mon cheval ?

Le mouvement bio s'est fixé pour objectif de pratiquer une agriculture qui préserve au mieux notre environnement et qui permet aux animaux de ferme de vivre dignement. Cela implique notamment que les animaux puissent, dans la mesure du possible, exprimer leurs comportements naturels¹.



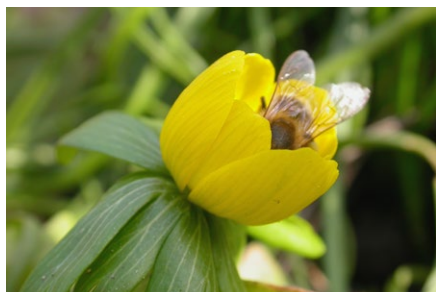
Nous cultivons des plantes et élevons des animaux robustes.



Nous utilisons des produits naturels.



Nous respectons le bien-être animal grâce à une alimentation et à des conditions d'élevages respectueuses.



Nous favorisons la diversité de la flore et de la faune ainsi que la vitalité de l'écosystème.

Pour atteindre ces objectifs, les chevaux en pension dans les exploitations Bourgeon sont soumis à des dispositions qui vont au-delà de la législation sur la protection des animaux.

¹ Extrait du concept directeur de Bio Suisse

Les principales règles du Bourgeon

Détention

Des sorties régulières sont obligatoires dans l'élevage bio : en été, les chevaux ont la plupart du temps accès à un pâturage, en hiver, à une aire de sortie environ un jour sur deux. Aucun produit chimique de synthèse n'est utilisé pour lutter contre les plantes problématiques.



Les chevaux sont des animaux grégaires. Les exploitations Bourgeon offrent souvent une détention en groupe pour les chevaux en pension. Cette forme de garde permet aux chevaux d'exprimer de nombreux comportements naturels qui sont limités en cas de détention individuelle.

Santé animale

En cas de traitement, les principes suivants s'appliquent :

- utilisation prioritaire de produits naturels
- administration de vermifuges uniquement après détection de l'agent pathogène
- recours aux antibiotiques uniquement en cas d'urgence, en l'absence d'autres options de traitement

Alimentation

Les animaux des fermes Bourgeon reçoivent des aliments fourragers de qualité Bourgeon. Une exception est faite pour les chevaux en pension. Les propriétaires de chevaux peuvent acheter jusqu'à 10 pourcent d'autres aliments. À cet égard, les conditions suivantes s'appliquent :

- stockage séparé ou étiquetage pour chaque cheval
- idéalement, documentation dans un journal des effectifs
- pas d'utilisation d'aliments contenant des organismes génétiquement modifiés (OGM, voir les indications sur l'emballage)